

# La prime COVID 2021 pour les postier·e·s !

Suite aux annonces du gouvernement du lundi 15 mars 2021, la fédération SUD PTT a interpellé le président de La Poste Philippe Wahl, ainsi que messieurs Bruno Lemaire ministre de l'économie et Eric Lombard DG de la Caisse des Dépôts au sujet du versement d'une prime de 1000 euros aux postier·e·s d'ici juin 2021.

Notre demande est largement motivée par les bénéfices de plus de 2 milliards d'€ de La Poste en 2020. Des bénéfices certes dus en partie au rapprochement avec la CNP, mais qui n'en sont pas moins réels comme le sont les considérables efforts des postier·e·s depuis le début de la pandémie.

Les personnels de la maison mère ont fait ceinture sur l'intéressement 2020, alors que plus de 100 millions provisionnés à cet effet ont été réintégrés dans les caisses de La Poste. En effet l'accord d'intéressement que SUD PTT et la CGT FAPT n'ont pas signé excluait les «évolutions de périmètre », c'est ballot..

En tout état de cause, qu'ils soient en première, deuxième ou en troisième ligne les agents n'ont pas démerité, télétravaillant sans indemnités pour 40 000 d'entre elles et eux, assurant la continuité des missions de service public: courrier colis, présence postale, presse ou accessibilité bancaire.

Il apparaît donc complètement légitime que la direction de La Poste et ses actionnaires, l'Etat, que le premier ministre appelle à contribuer, et la Caisse des Dépôts lâchent au minimum une prime de 1000€, versée à l'ensemble des postier·e·s. C'est d'autant plus légitime que, par ailleurs, La poste est une des rares grandes entreprises qui ne verse pas de treizième mois.

Paris le 16 mars 2021

PJ courriers au PDG La Poste et actionnaires



Fédération des Activités Postales  
et des Télécommunications  
25 rue des Envierges  
75020 PARIS  
01 44 62 12 00  
<http://www.sudptt.org/>  
[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

Monsieur Philippe Wahl  
Président directeur Général de la Poste  
9 rue du colonel Pierre Avia  
75757 Paris Cedex

**Objet** : Prime défiscalisée

Monsieur le Président,

Ce lundi 15 mars, le gouvernement a annoncé la reconduction d'une prime défiscalisée octroyée aux salarié·e·s des entreprises. Cette prime peut être mise en place d'ici juin 2021.

Qu'elles/ils soient en première, en deuxième ou en troisième ligne, comme vous le rappelez dans toutes vos interventions, l'ensemble des postier·e·s de la maison mère, durant cette crise sanitaire, ont montré et montrent à la fois leur utilité sociale, mais aussi la participation aux résultats du groupe.

Les résultats considérables de La Poste en 2020, mais aussi d'autres paramètres comme la provision pour l'intéressement qui n'a finalement pas été versé dans la maison mère, où encore le non versement des dividendes permettent bien le paiement d'une prime défiscalisée d'au moins 1000 €. Dans la continuité des déclarations gouvernementales cette prime peut en effet atteindre 2000 € en cas de négociation d'un accord d'intéressement ou de négociation sur la valorisation des métiers.

C'est pourquoi nous vous demandons le versement d'une prime défiscalisée d'un minimum de 1000 euros pour chaque postier·e. Une prime qui pourrait ensuite prendre la forme d'un treizième mois, La Poste étant l'une de rares grandes entreprises où cette mesure n'est pas en vigueur.

Soyez assuré Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Paris, 16 mars 2021

Le Secrétaire général.  
Nicolas GALEPIDES



Fédération des Activités Postales  
et des Télécommunications  
25 rue des Envierges  
75020 PARIS  
01 44 62 12 00  
<http://www.sudptt.org/>  
[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

Mme Sophie Errante  
Présidente de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts  
Députée de Loire-Atlantique  
Assemblée nationale,  
126 Rue de l'Université,  
75355 PARIS 07 SP

**Objet** : Prime défiscalisée à La Poste

Madame la Présidente,

Ce lundi 15 mars, le gouvernement a annoncé la reconduction d'une prime défiscalisée octroyée aux salarié·e·s des entreprises. Cette prime peut être mise en place d'ici juin 2021.

Qu'elles/ils soient en première, en deuxième ou en troisième ligne, comme le rappelle le président de La Poste dans toutes ses interventions, l'ensemble des postier·e·s de la maison mère, durant cette crise sanitaire, ont montré et montrent à la fois leur utilité sociale, mais aussi la participation aux résultats du groupe.

Les résultats considérables de La Poste en 2020, mais aussi d'autres paramètres comme la provision pour l'intéressement qui n'a finalement pas été versé dans la maison mère, où encore le non versement des dividendes permettent bien le paiement d'une prime défiscalisée d'au moins 1000 €. Dans la continuité des déclarations gouvernementales cette prime peut en effet atteindre 2000 € en cas de négociation d'un accord d'intéressement ou de négociation sur la valorisation des métiers. En outre, le chef du gouvernement a clairement appelé l'Etat à contribuer à cet effort.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appuyer le versement de cette prime défiscalisée d'un minimum de 1000 euros pour chaque postier·e. Une prime qui pourrait ensuite prendre la forme d'un treizième mois, La Poste étant l'une de rares grandes entreprises où cette mesure n'est pas en vigueur.

Soyez assurée Madame la Présidente, de notre parfaite considération.

Paris, 16 mars 2021

Le Secrétaire général.  
Nicolas GALEPIDES



Fédération des Activités Postales  
et des Télécommunications  
25 rue des Envergies  
75020 PARIS  
01 44 62 12 00  
<http://www.sudptt.org/>  
[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

Monsieur Eric Lombard  
Directeur général de la Caisse des Dépôts  
56, Rue de Lille  
75356 PARIS 07 SP

**Objet** : Prime défiscalisée à La Poste

Monsieur le Président,

Ce lundi 15 mars, le gouvernement a annoncé la reconduction d'une prime défiscalisée octroyée aux salarié·e·s des entreprises. Cette prime peut être mise en place d'ici juin 2021.

Qu'elles/ils soient en première, en deuxième ou en troisième ligne, comme le rappelle le président de La Poste dans toutes ses interventions, l'ensemble des postier·e·s de la maison mère, durant cette crise sanitaire, ont montré et montrent à la fois leur utilité sociale, mais aussi la participation aux résultats du groupe.

Les résultats considérables de La Poste en 2020, mais aussi d'autres paramètres comme la provision pour l'intéressement qui n'a finalement pas été versé dans la maison mère, où encore le non versement des dividendes permettent bien le paiement d'une prime défiscalisée d'au moins 1000 €. Dans la continuité des déclarations gouvernementales cette prime peut en effet atteindre 2000 € en cas de négociation d'un accord d'intéressement ou de négociation sur la valorisation des métiers. En outre, le chef du gouvernement a clairement appelé l'Etat à contribuer à cet effort.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appuyer le versement de cette prime défiscalisée d'un minimum de 1000 euros pour chaque postier·e. Une prime qui pourrait ensuite prendre la forme d'un treizième mois, La Poste étant l'une de rares grandes entreprises où cette mesure n'est pas en vigueur.

Soyez assuré Monsieur le directeur général, de notre parfaite considération.

Paris, 16 mars 2021

Le Secrétaire général.  
Nicolas GALEPIDES



Fédération des Activités Postales  
et des Télécommunications

25 rue des Envierges  
75020 PARIS  
01 44 62 12 00

<http://www.sudptt.org/>  
[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

M Bruno Lemaire  
Ministre de l'économie et des finances  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS

**Objet** : Prime défiscalisée à La Poste

Monsieur le Ministre,

Ce lundi 15 mars, le gouvernement a annoncé la reconduction d'une prime défiscalisée octroyée aux salarié·e·s des entreprises. Cette prime peut être mise en place d'ici juin 2021.

Qu'elles/ils soient en première, en deuxième ou en troisième ligne, comme le rappelle le président de La Poste dans toutes ses interventions, l'ensemble des postier·e·s de la maison mère, durant cette crise sanitaire, ont montré et montrent à la fois leur utilité sociale, mais aussi la participation aux résultats du groupe.

Les résultats considérables de La Poste en 2020, mais aussi d'autres paramètres comme la provision pour l'intéressement qui n'a finalement pas été versé dans la maison mère, où encore le non versement des dividendes permettent bien le paiement d'une prime défiscalisée d'au moins 1000 €. Dans la continuité des déclarations gouvernementales cette prime peut en effet atteindre 2000 € en cas de négociation d'un accord d'intéressement ou de négociation sur la valorisation des métiers. En outre, le chef du gouvernement a clairement appelé l'Etat à contribuer à cet effort.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appuyer le versement d'une prime d'un minimum de 1000 euros défiscalisée pour chaque postier·e. Une prime qui pourrait ensuite prendre la forme d'un treizième mois, La Poste étant l'une de rares grandes entreprises où cette mesure n'est pas en vigueur.

Soyez assurée dans l'attente, Monsieur le Ministre, de notre parfaite considération.

Paris, 16 mars 2021

Le Secrétaire général.  
Nicolas GALEPIDES